



Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune

**RÉSERVE FAUNIQUE
MASTIGOUCHE**

Management des terres : en vertu de l'article 24 de la Loi sur l'accès à l'information, les renseignements relatifs à la gestion de la réserve sont disponibles en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) et de la Loi sur la protection des renseignements personnels (LPJ).

Mandat : l'accessibilité, la sécurité, la santé et le bien-être de la population.

Responsabilité : l'accessibilité, la sécurité, la santé et le bien-être de la population.

Notes : Les renseignements sont fournis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) et de la Loi sur la protection des renseignements personnels (LPJ).

Échelle : 1:100,000

Projet : Mastigouche, le 24 octobre 2007

Jean Bourcier
Directeur Régional

Mars 1988 Mars 2011
Projet : 00028306-08 Page 1 / 00000000

Le contenu de ce document est
la propriété de l'État du Québec.
Tous droits réservés.